



Jurisprudence du droit administratif

Par **claudio**, le **12/04/2009** à **22:52**

Bonjour,

pouvez-vous me dire pour quelle raison le droit administratif est qualifié de droit jurisprudentiel ?

Merci.

Par **Chris29**, le **14/04/2009** à **18:06**

Bonjour,

On dit du droit administratif que c'est un droit jurisprudentiel, car il n'est pas codifié. C'est ce qui a conduit d'ailleurs le juge à forger lui-même ces règles lui permettant de trancher les litiges en droit administratif. C'est ce qui en fait son originalité.

Cordialement.